

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2016

NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES
ET LES ACTIFS - (N° 3600)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS16

présenté par

M. Taugourdeau, M. Abad, M. Decool, M. Fromion, M. Vitel, M. Gosselin, M. Morel-A-
L'Huissier, M. Moreau, M. Aboud, M. Berrios, M. Christ, M. Suguenot, M. Philippe
Armand Martin, Mme Grosskost, M. Hetzel, M. Tétart et M. Mathis

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:

Le Gouvernement remet un rapport au Parlement avant le 1^{er} janvier 2017 répertoriant l'ensemble des seuils sociaux afin d'en envisager la suppression.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Tout comme j'avais pu le faire remarquer dans le cadre de précédents débats parlementaires, les seuils imposés tant à l'administration qu'aux entreprises et aux particuliers sont ridicules. Ceux-ci engendrent inévitablement des inégalités sans aucune autre raison que d'être au-dessus ou en dessous d'un seuil décrété arbitrairement par le législateur.

Les contraintes associées au franchissement des seuils sociaux constituent un véritable mur en période de crise économique pour de nombreuses entreprises.

Compte tenu des récentes annonces du gouvernement en la matière, le présent amendement a pour objet de répertorier l'ensemble des seuils sociaux afin d'en envisager leur suppression.